

Illustratrice, Freelance

www.camillebellet.com
ccjbellet@neuf.fr
06.85.27.19.04

N°SIREN :501621213

N° Maison des Artistes : B169849.

Devis

Un devis est calculé selon les besoins exprimés au cas par cas sur la base des renseignements et documents fournis. Je demande un cahier des charges ou description du projet, style, ambiance, format de l'illustration, le public concerné, délais souhaité.

Procédure

1. Devis : une estimation budgétaire est établie d'après votre cahier des charges en fonction de votre projet
2. Bon de commande : une fois le devis accepté, il vous est adressé un bon de commande par mail à retourner signé en double exemplaire par courrier, accompagné d'un acompte de 30%.
3. Note d'auteur : à la livraison du projet, il vous est adressé une note d'auteur (à valeur de facture) mentionnant le solde à verser sous 30 jours.

Tarifs

Tarif "Création" : 400€ HT / jour

Tarif "Exécution" : 350€ HT / jour

L'engagement de travaux entraîne l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente.

Conditions générales :

Art. 1- Prix et consistance de la prestation

- 1.1. Tous les prix s'entendent hors taxes, TVA non applicable, ART. 293B du Code Général des Impôts.
- 1.2. Les prix et les délais sont valables jusqu'au 31^e jour après la date émise sur le présent contrat. Ils sont fermes dans le cadre des spécifications évoquées dans le présent document. Ils sont fermes et non révisables à la commande si celle-ci intervient avant le 31^e jour après la date émise sur le présent contrat
- 1.3. La prestation comprend tout ce qui est explicitement listé dans le libellé du devis. De façon corollaire, elle ne comprend pas ce qui n'est pas explicité dans ce même libellé.
- 1.4. Toute prestation ne figurant pas dans la présente proposition fera l'objet d'un devis complémentaire gratuit.

Art.2 - Termes de paiement

- 2.1. Paiements requis :
 - 30 % dès la signature du devis avec mention « bon pour accord ».
 - 70% à la livraison des documents ou à l'édition de la facture au plus tard.
- 2.2. Toute étude ou maquette est facturée qu'elle soit ou non suivie d'exécution définitive.
- 2.3. Tout retard de paiement à compter du 31^e jour de décalage par rapport à l'émission de facture, donnera lieu à des pénalités de retard calculées suivant les règles légales en vigueur. Le taux des pénalités de retard de paiement est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 7 points (c.com. art L 441-6, al 3 modifié).
- 2.4. Paiements par virement compte ou par chèques.

Art. 3 -Définition des Services complémentaires

- 3.1. Les services faisant l'objet du présent accord consistent dans l'analyse, l'écriture et la mise au point d'un projet destiné à : nature du projet.
- 3.2. Toute modification requise par le client ou non prévue , entraînant des services complémentaires, sera facturée en sus par Camille Bellet, qui appliquera ses tarifs en vigueur.

Art. 4 - Livraison des maquettes et documents de travail

- A défaut de mentions contraires, les documents de travail intermédiaires et les produits maquettes vous sont livrés :
- adressés par e-mail sous la forme de fichiers compressés (ZIP, JPG, SWF ou PDF).
 - adressés par voie postale au tarif normal avec la formule « Lettre Suivie ».

Art. 5 – Limitation des responsabilités

5.1. La responsabilité de Camille Bellet concernant les services sera entièrement dérogée à compter de la réception du projet.

5.2. Si le présent contrat ne pouvait être réalisé en tout ou en partie, du fait de causes indépendantes de la volonté de Camille Bellet, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

5.3. Dans tous les cas, la responsabilité éventuelle de Camille Bellet ne pourra entraîner d'indemnités supérieures à la somme versée par le client pour les services prévus au présent contrat.

Art. 6 - Confidentialité

6.1. Camille Bellet s'interdit de divulguer les informations qui lui auront été communiquées par le client et stipulées expressément confidentielles.

6.2. De son côté, le client s'interdit de divulguer toutes données dont elle aura eu connaissance du fait de l'exécution du contrat.

Art. 7 - Renseignements à fournir par le client

7.1. Le client s'engage à fournir à Camille Bellet en même temps que la commande:

- le cahier des charges.
- une documentation complète et précise sous la forme de liste.
- les spécifications complètes de l'application prévue,
- le type de support sur lequel le projet sera utilisé.

7.2. Ces renseignements devront être fournis à Camille Bellet avant le (à définir avec le client). Si les données remises par le client s'avéraient incomplètes, erronées ou non conformes les travaux supplémentaires d'analyse seraient à la charge du client.

7.3. Les objets : originaux, maquettes, supports traditionnels ou numériques, qui sont remis à Camille Bellet, ne sont garantis contre aucun risque. Dès leur mise à disposition, le client assume le risque des travaux finis, y compris pour ce qui concerne le transport.

Art. 8 - Propriété intellectuelle, droit moral et droits cédés

8.1. Tous les croquis créés par Camille Bellet pour la réalisation du projet, restent la propriété de Camille Bellet qui se réserve la qualité d'auteur.

8.2. Sauf mention contraire explicite de la société cliente, Camille Bellet se réserve la possibilité d'inclure dans la réalisation une mention commerciale indiquant clairement sa contribution, sous la forme d'une mention du type : « Illustration : Camille Bellet. ».

8.3. Le droit moral de Camille Bellet est expressément réservé.

• Il est ici rappelé à titre informatif que selon le Code français de la propriété intellectuelle (articles L.121-1 à L.121-9), le droit moral d'une création (comprenant droit de divulgation, droit au respect de l'oeuvre et droit au retrait) est attaché à son créateur de manière perpétuelle et imprescriptible.

• De fait, ne seront cédés au client que les droits patrimoniaux explicitement énoncés sur la facture au champ « Droits Cédés », à l'exclusion de tout autre, et ce dans les éventuelles limites y figurant également (limite de support, de territoire ou de durée). Ces droits peuvent notamment comprendre le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit de modification, le droit d'exploitation.

• Il est enfin rappelé que selon le même Code français de la propriété intellectuelle (Art. L. 122-4), toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite, et punie selon les lois relatives au délit de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

Art. 9 - Droit de publicité

Sauf mention contraire explicite du client, notifiée par courrier avec accusé de réception, Camille Bellet se réserve le droit de mentionner sa réalisation pour le client comme référence dans le cadre de ses démarches de prospection commerciale, de communication externe et de publicité. Le client, représenté par le signataire de la présente commande, autorise Camille Bellet, à travers ses représentants légaux et commerciaux, à utiliser à des fins purement démonstratives la réalisation. Cette autorisation s'étend plus particulièrement aux éléments constitutifs de la réalisation, comprenant sans restriction la présentation publique des contenus suivants : les contenus textuels, les contenus iconographiques.

Art.10 - Droit de reproduction et propriété

Les maquettes restent la propriété exclusive de l'auteur. Aucune modification ne peut être faite sans son consentement. Le client est présumé être en possession des droits de reproduction des documents qu'il nous confie. À ce titre, il assume lui-même la responsabilité pour d'éventuels préjudices résultant d'une violation des droits d'auteur ou de reproduction appartenant à un tiers.

Art. 11 - Réception du projet

11.1. Si le client n'a pas fait de réclamation écrite dans les dix jours qui suivent l'envoi des résultats, le produit fourni sera considéré comme satisfaisant et accepté en l'état par le client.

11.2. La réception des résultats, sans réclamation ou contestation, vaudra recette définitive et la responsabilité ultérieure de Camille Bellet se trouvera déchargée en l'absence de réserves justifiées et formulées par le client.